RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr
Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-103974

Département(s) de publication : **38**
Annonce n° **26-103974**

Section 1 - Acheteur

1.1 **Acheteur**

Nom officiel : CHU Grenoble Alpes

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 **Procédure**

Titre : Fourniture de dispositifs de recueil urinaire, de transfert et de tubes pour analyses biologiques

Description : Fourniture de dispositifs de recueil urinaire, de transfert et de tubes pour analyses biologiques

Identifiant de la procédure : 750ed9ac-585a-41fc-aa7e-42375f8ced01

Identifiant interne : 2026E372

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : **non**

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

2.1.2 **Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

2.1.3 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 1,400,000 **Euro**

2.1.4 **Informations générales**

Informations complémentaires : La présente consultation n'est pas allotie. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification. Le contrat peut être reconduit tacitement 3 fois, par périodes successives de 1 an. La reconduction est considérée comme acceptée par le pouvoir adjudicateur si aucune décision écrite contraire n'est prise au moins 3 mois avant l'échéance de la période de validité en cours. Le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction du contrat. En cas d'atteinte du montant maximum, l'accord-cadre est reconduit de manière anticipée à compter de la date de notification au titulaire du bon de commande provoquant ce dépassement. Le pouvoir adjudicateur doit informer au plus tôt l'opérateur économique titulaire de l'éventuelle survenance de la reconduction anticipée due à l'atteinte du montant maximum. Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel du CHU Grenoble Alpes. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le montant total estimatif du marché indiqué dans le présent avis de publicité est calculé sur la durée totale du marché (périodes éventuelles de reconduction comprises). Ce montant n'est pas contractuel. Montant au-delà duquel l'offre pourra être déclarée inacceptable .

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Article L. 2124-2 du Code de la commande publique

Droit transnational applicable : Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0001

Titre : Fourniture de dispositifs de recueil urinaire, de transfert et de tubes pour analyses biologiques

Description : Fourniture de dispositifs de recueil urinaire, de transfert et de tubes pour analyses biologiques

Identifiant interne : 2026E372

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Autre durée : Inconnu

5.1.5 **Valeur**

Valeur estimée hors TVA : 1,400,000 **Euro**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 2,800,000 **Euro**

5.1.6 **Informations générales**

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : **oui**

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : **oui**

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix (cf. article 6.2 du Règlement de consultation)

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique (cf. article 6.2 du Règlement de consultation)

Critère :

Type : Qualité

Nom : Développement durable (cf. article 6.2 du Règlement de consultation et grille développement durable)

5.1.11 **Documents de marché**

Adresse des documents de marché : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2782973&orgAcronyme=x7c

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2782973&orgAcronyme=x7c

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 30/11/2026 à 11:00

Date limite de validité de l'offre : 180 **Jour**

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : **non**

Le paiement en ligne sera utilisé : **non**

5.1.15 **Techniques**

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 9.999999E6

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel prévu aux articles L. 551- 1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU Grenoble Alpes

Numéro d'enregistrement : 26380030200014

Adresse postale : CS 10217

Ville : Grenoble Cédex 09

Code postal : 38043

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Point de contact : Cellule des Marchés

Adresse électronique : marches@chu-grenoble.fr

Téléphone : 0476766859

Adresse internet : https://www.chu-grenoble.fr/

Profil de l'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble

Numéro d'enregistrement : 17380005300014

Adresse postale : 2 Place de verdun

Ville : Grenoble

Code postal : 38022

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Téléphone : +33476429000

Adresse internet : https://grenoble.tribunal-administratif.fr/

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 4fd8438b-c59e-406f-9e5b-5ed46fa6d919 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/10/2026 à 13:45

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/10/2026